



DFO Procurement Services / Services des acquisitions MPO
Fredericton Office / Bureau de Fredericton
301 Bishop Drive / 301 Promenade Bishop
Fredericton (N-B) E3C 2M6

30004325A

June 25, 2024 / 25 juin 2024

Subject/ Object: REQUEST FOR STANDING OFFER / DEMANDE D'OFFRE A COMMANDE 30004325A -
Coastal imaging, habitat classification, shoreline assessment in Canada. / Imagerie côtière,
classification des habitats et évaluation des rives au Canada.

ADDENDUM #001 / ADDENDA N° 001

Further to the above-mentioned Request for Standing Offer, this Addendum (#001) is hereby issued.

Pour faire suite à la demande d'offre à commandes susmentionnée, le présent addenda N° 001 est émis.

ENGLISH : QUESTIONS AND ANSWERS

Question #1.

Mandatory Criteria (M3) and Point Rated Technical Criteria (R4) each state the following: "... using standardized ShoreZone methodology consistent with the 2017 ShoreZone protocol document". If previously completed projects have used standardized and internationally accepted methodology for the completion of aerial surveys and processing to inventory oblique, low altitude aerial imagery for classifying and mapping geomorphological and biological attributes of the shoreline (e.g., Shoreline Segmentation Method Document, Landscape Science and Technology Section and Environmental Emergencies Section, Environment Canada, February 29, 2012, Version 6) , will these projects be considered equivalent to the ShoreZone protocol for the allocation of points?

Answer #1

This document could not be found. You can send it or a link for further consideration. However, this request if for the contractor to complete work using only the ShoreZone methodology as it is the consistent method for comparison because the Shoreline Segmentation method does not have the same technique as the ShoreZone methodology for example:

-The other protocol focuses on the upper intertidal so the imaging and mapping (how they break the shoreline units) is focused on that portion of the intertidal while ShoreZone considers the entire intertidal. Therefore this protocol involves collecting imagery at mid level tides because that works well for their protocol, while the ShoreZone protocol requires data collection at the lowest possible tides.

Question #2.

On page 34 of 50 and page 39 of 50:

Mobilization and demobilization

The fixed rates below include all associated costs necessary to carry out the work, excluding helicopter fuel such as but not limited to relocation of helicopter to the survey staging site, equipment rental, boat rental, etc. Helicopter fuel for mobilization and demobilization will be reimbursed as a direct expense in accordance with **Part 7 B, Resulting Contract Clauses, Article 7.5.2 Other Direct Expenses – Helicopter Fuel** (Mobilization and demobilization only).

Can you please clarify what costs are included in “Helicopter fuel for mobilization and demobilization”? We are assuming these to be all costs that cannot be estimated, such as all helicopter fuel (mobilization, demobilization, surveys), equipment rentals, and boat rentals, and that these costs will be reimbursed as direct expenses.

Answer #2

The fixed rates include all associated costs, including equipment and boat rentals. Helicopter fuel costs are not to be included in fixed rates, but will be reimbursed as a direct expense (based on receipts).

Question #3

Table 1: Pricing Schedule for the province of Alberta – Can you please clarify the inclusion of the province of Alberta as there is no marine coastline.

Answer #3:

This can include freshwater features (lakes, large marshes etc.)

Question #4

Table 10: Pricing Schedule for the Province of Saskatchewan – Can you please clarify the inclusion of the province of Saskatchewan as there is no marine coastline.

Answer #4:

This can include freshwater features (lakes, large marshes etc.)

Question #5

Point Rated Technical Criteria (R2) states the following: “The Lead Resource should demonstrate that they have organized, participated or contributed to Federal or Provincial Government projects involving coastal imaging and habitat classification. Points will be allocated as follows: Four (4) points will be awarded for each completed Federal Government project involving coastal imaging and habitat classification to a maximum of 20 points.” Can you please clarify that points will be awarded for each completed Federal and Provincial Government project, or only for each completed Federal project.

Answer #5 :

should read... Four (4) points will be awarded for each completed Federal Government project involving coastal imaging and habitat classification to a maximum of 20 points.

Question #6

Point Rated Technical Criteria (R3) states the following: “The Lead Resource should demonstrate that they have experience preparing coastal imaging and habitat classification spatial data sets prepared for Pacific Canadian waters. Points will be allocated as follows: Two (2) points will be awarded for each completed project related preparing coastal imaging and habitat classification spatial data sets prepared for Canadian waters to a maximum of 10 points.” Can you please clarify that points will be awarded for each completed Canadian project, or only for each completed Pacific Canadian project.

Answer #6 :

Two points for each project and it can be Canadian projects, including but not limited to Pacific

Should read... The Lead Resource should demonstrate that they have experience preparing coastal imaging and habitat classification spatial data sets prepared for Pacific Canadian waters.

Question #7

Is it possible to extend the closing date for this solicitation?.

Answer #7 :

Yes, one week extension is possible (July 12, 2024) @ 2PM Atlantic Time

ENGLISH RFSO

Addendum No 001 is issued to make the following changes to the RFSO:

1. Extend Solicitation Period
 2. Modify Point Rated Technical Criteria R2 & R3
-

1. DELETE: Page 1- Solicitation Closes

Solicitation Closes / L'invitation prend fin

At /à : 14 :00 AST (Atlantic Standard Time) / HNA (Heure Normal de l'Atlantique)
On / le : July 5th, 2024

INSERT : Page 1- Solicitation Closes

Solicitation Closes / L'invitation prend fin

At /à : 14 :00 AST (Atlantic Standard Time) / HNA (Heure Normal de l'Atlantique)
On / le : july 12th, 2024

2. DELETE : Point Rated Technical Criteria R2 & R3

INSERT : Point Rated Technical Criteria R2 & R3

No.	Criteria	Scoring	Proposal Cross-reference Pages (Bidder please fill out)
R2	<p>The Lead Resource should demonstrate that they have organized, participated or contributed to Federal or Provincial Government projects involving coastal imaging and habitat classification.</p> <p>Points will be allocated as follows:</p> <p>Four (4) points will be awarded for each completed project involving coastal imaging and habitat classification to a maximum of 20 points.</p>	<p>/20 Min:16 Pts</p>	
R3	<p>The Lead Resource should demonstrate that they have experience preparing coastal imaging and habitat classification spatial data sets prepared for Canadian waters.</p> <p>Points will be allocated as follows:</p> <p>Two (2) points will be awarded for each completed project related preparing coastal imaging and habitat classification spatial data sets prepared for Canadian waters to a maximum of 10 points.</p>	<p>/10 Min: 8 Pts</p>	

FRANÇAIS : QUESTIONS ET REPONSES

Question #1.

Les critères obligatoires (O3) et les critères techniques cotés (C4) stipulent chacun ce qui suit : "... en utilisant la méthodologie normalisée ShoreZone, conformément au document de 2017 sur le protocole ShoreZone (Cook et al. 2017)." . Si des projets réalisés antérieurement ont utilisé une méthodologie normalisée et acceptée à l'échelle internationale pour la réalisation de relevés aériens et le traitement de l'inventaire des images aériennes obliques à basse altitude pour la classification et la cartographie des attributs géomorphologiques et biologiques du littoral (p. ex., Shoreline Segmentation Method Document, Landscape Science and Technology Section and Environmental Emergencies Section, Environment Canada, February 29, 2012, Version 6), ces projets seront-ils considérés comme étant équivalents au protocole ShoreZone pour l'attribution des points ?

Réponse #1

Ce document n'a pas pu être trouvé. Vous pouvez l'envoyer ou un lien pour un examen plus approfondi. Toutefois, cette demande vise à ce que l'entrepreneur effectue le travail en utilisant uniquement la méthodologie ShoreZone, car il s'agit de la méthode cohérente pour la comparaison. En effet, la méthode de segmentation du littoral n'utilise pas la même technique que la méthodologie ShoreZone, par exemple :

-L'autre protocole se concentre sur la partie supérieure de la zone intertidale, de sorte que l'imagerie et la cartographie (la façon dont les unités du littoral sont découpées) se concentrent sur cette partie de la zone intertidale, alors que ShoreZone prend en compte l'ensemble de la zone intertidale. Par conséquent, ce protocole implique la collecte d'images à des marées moyennes parce que cela fonctionne bien pour leur protocole, alors que le protocole de ShoreZone exige la collecte de données aux marées les plus basses possibles.

Question #2.

A la page 36 de 52 et à la page 39 de 50 :

Mobilisation et démobilisation

Les taux fixes ci-dessous comprennent tous les coûts associés nécessaires à l'exécution des travaux, à l'exclusion du carburant d'hélicoptère, tels que, mais sans s'y limiter, le déplacement de l'hélicoptère vers le site d'étape de l'enquête, la location d'équipement, la location de bateaux, etc. Le carburant d'hélicoptère pour la mobilisation et la démobilisation sera remboursé en tant que dépense directe conformément à la Partie 7 B, Clauses du contrat subséquent, Article 7.5.2 Autres dépenses directes - Carburant d'hélicoptère (Mobilisation et démobilisation seulement).

Pouvez-vous préciser quels coûts sont inclus dans "Carburant d'hélicoptère pour la mobilisation et la démobilisation" ? Nous supposons qu'il s'agit de tous les coûts qui ne peuvent être estimés, tels que le carburant des hélicoptères (mobilisation, démobilisation, enquêtes), la location de matériel et la location de bateaux, et que ces coûts seront remboursés en tant que dépenses directes.

Réponse #2

Les taux fixes comprennent tous les coûts associés, y compris la location de matériel et de bateaux. Les frais de carburant d'hélicoptère ne sont pas inclus dans les taux fixes, mais seront remboursés en tant que dépenses directes (sur la base des reçus).

Question #3.

Tableau 1 : Barème de prix pour la province de l'Alberta - Pouvez-vous clarifier l'inclusion de la province de l'Alberta, puisqu'il n'y a pas de côte marine?

Réponse #3

Cela peut inclure des éléments d'eau douce (lacs, grands marais, etc.).

Question #4.

Tableau 10 : Barème de prix pour la province de la Saskatchewan - Pouvez-vous clarifier l'inclusion de la province de la Saskatchewan puisqu'il n'y a pas de côte marine.

Réponse #4

Cela peut inclure des éléments d'eau douce (lacs, grands marais, etc.).

Question #5.

Le critères techniques coté (C2) stipule que : « La ressource principale devrait démontrer qu'elle a organisé des projets du gouvernement fédéral ou provincial concernant l'imagerie côtière et la classification des habitats, qu'elle y a participé ou qu'elle y a contribué. Les points seront attribués comme suit : Quatre (4) points seront attribués pour chaque projet réalisé pour le gouvernement fédéral concernant l'imagerie côtière et la classification des habitats, jusqu'à un maximum de 20 points. » Pouvez-vous préciser que des points seront attribués pour chaque projet achevé du gouvernement fédéral et provincial, ou seulement pour chaque projet achevé du gouvernement fédéral ?

Réponse #5

C2 devrait lire... Quatre (4) points seront attribués pour chaque projet réalisé pour le gouvernement fédéral concernant l'imagerie côtière et la classification des habitats, jusqu'à un maximum de 20 points.

Question #6.

Le critères techniques coté (C2) stipule ce qui suit : «La ressource principale devrait démontrer qu'elle possède une expérience de la préparation d'ensembles de données spatiales d'imagerie côtière et de classification des habitats préparés pour les eaux canadiennes du Pacifique. Les points seront attribués comme suit : Deux (2) points seront attribués pour chaque projet réalisé relatif à la préparation d'ensembles de données spatiales d'imagerie côtière et de classification des habitats préparés pour les eaux canadiennes, jusqu'à un maximum de 10 points. » Pouvez-vous préciser que des points seront attribués pour chaque projet canadien achevé, ou seulement pour chaque projet canadien achevé.

Réponse #6

Deux points pour chaque projet et il peut s'agir de projets canadiens, y compris, mais sans s'y limiter, des projets du Pacifique.

C3 devrait lire... La ressource principale devrait démontrer qu'elle possède une expérience de la préparation d'ensembles de données spatiales d'imagerie côtière et de classification des habitats préparés pour les eaux canadiennes du Pacifique.

Question #7.

Est-il possible de prolonger la date de clôture de cette demande d'offre à commandes ?

Réponse #7

Oui, une prolongation d'une semaine est possible (12 juillet 2024) à 14 heures, heure de l'Atlantique.

DOC FRANÇAIS

L'addenda n° 001 est publié pour apporter les modifications suivantes à la DOC :

1. Prolonger la période de sollicitation

2. Modifier les critères techniques cotés C2 et C3

1. SUPPRIMER : Page 1- L'invitation prend fin

Solicitation Closes / L'invitation prend fin

At /à : 14 :00 AST (Atlantic Standard Time) / HNA (Heure Normal de l'Atlantique)
On / le : 5 Juillet 2024

INSERT : Page 1- L'invitation prend fin

Solicitation Closes / L'invitation prend fin

At /à : 14 :00 AST (Atlantic Standard Time) / HNA (Heure Normal de l'Atlantique)
On / le : 12 Juillet 2024

2. SUPPRIMER : Critères Techniques Cotés C2 et C3

INSÉRER : Critères Techniques Cotés C2 et C3

Nº	Critère	Note	Nº de page correspondante dans la proposition (à remplir par le soumissionnaire)
C2	<p>La ressource principale devrait démontrer qu'elle a organisé des projets du gouvernement fédéral ou provincial concernant l'imagerie côtière et la classification des habitats, qu'elle y a participé ou qu'elle y a contribué.</p> <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <p>Quatre (4) points seront attribués pour chaque projet réalisé concernant l'imagerie côtière et la classification des habitats, jusqu'à un maximum de 20 points.</p>	<p>___/20 Min : 16 points</p>	
C3	<p>La ressource principale devrait démontrer qu'elle possède une expérience de la préparation d'ensembles de données spatiales d'imagerie côtière et de classification des habitats préparés pour les eaux canadiennes.</p> <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque projet réalisé relatif à la préparation d'ensembles de données spatiales d'imagerie côtière et de classification des habitats préparés pour les eaux canadiennes, jusqu'à un maximum de 10 points.</p>	<p>___/10 Min : 8 points</p>	

This Addendum shall form part of the above-mentioned RFSO. All other terms and conditions of the said mentioned RFSO shall remain unchanged and in force./ Cette addenda fera partie de la DOC mentionné ci-haut. Tout autre termes et conditions de cette DOC demeurent inchangé et en vigueur.